

Image not found or type unknown



Licenciement chambre agriculture

Par **charles agri**, le **06/06/2013** à **13:29**

Pour finir suite à ma première question, puis je recourir devant l'autorité compétente, et faire constater le préjudice subit moral et financier de cette situation ubuesque, car je fais toujours partie du personnel mais sans aucun traitement et d'un directeur cherchant à se protéger après m'avoir envoyé un courrier dans lequel il attendait ma démission en date de 2011

Merci de vos réponses